

Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| 1 | Le réseau ferré d'Ile-de-France fait plutôt figure de bon élève | 1 |
| 2 | Le Grand Paris Express séduit les investisseurs pour sa première obligation verte | 3 |
| 3 | Vers un enterrement de première classe du Grand Paris ? | 5 |
| 4 | Darmanin : «C'est important que chacun sache à qui il doit les hausses et les baisses de fiscalité» | 6 |
| 5 | Taxe d'habitation: contribuables concernés, calendrier... Les points clés de la réforme Macron | 8 |
| 6 | Taxe d'habitation : ces 55 villes de plus de 10000 habitants qui augmentent leur taux ...9 | |
| 6.1 | LIRE AUSSI > Les 55 villes de plus de 10 000 habitants qui ont augmenté leur taux..... | 10 |
| 7 | Budget : les ménages modestes et les retraités aisés perdent en pouvoir d'achat | 10 |
| 8 | Les noms des carburants changent : comment ne pas s'y perdre | 12 |
| 9 | Le plan de l'Europe pour défendre les agriculteurs face à la distribution | 13 |
| 10 | Veolia met de l'intelligence artificielle dans le tri des déchets | 15 |
| 11 | Nucléaire : « La France fait face à une perte d'expérience » | 16 |
| 12 | Négociations sociales : le « oui mais » du patronat aux syndicats..... | 18 |
| 13 | L'apprentissage reprend des couleurs dans l'enseignement secondaire | 19 |
| 14 | Réforme de l'apprentissage : Pénicaud maintient un tempo élevé..... | 20 |
| 15 | Ministre? Non merci! | 21 |
| 16 | Les défis de la francophonie | 23 |
| 17 | Les alliés de Theresa May menacent de la renverser avant le Brexit | 25 |

::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 12/10/2018

1 Le réseau ferré d'Ile-de-France fait plutôt figure de bon élève



Selon une étude sur onze métropoles dans le monde, le réseau francilien se classe deuxième en densité de gares et en fréquentation, et troisième en densité de lignes. La connexion des banlieues et la gestion des flux de voyageurs restent problématiques.

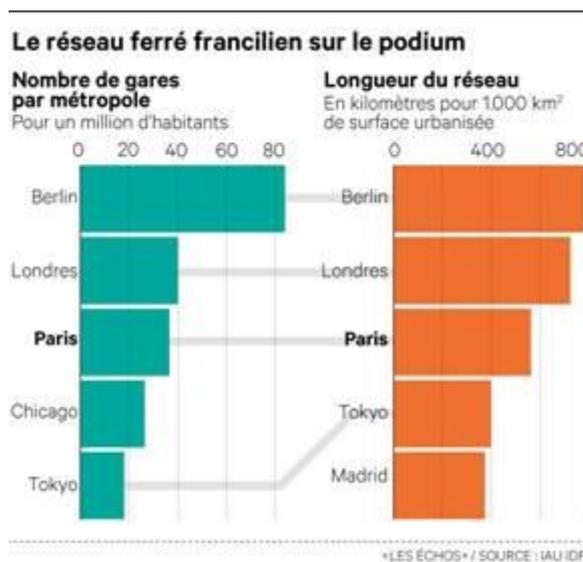
En dépit des trains en retard, de la saturation de certaines gares aux heures de pointe, ou du défaut d'entretien sur plusieurs lignes, le réseau ferré d'Ile-de-France n'a pas à rougir comparé aux réseaux d'autres grandes métropoles. La région a même « *un réseau de transports en commun de grande qualité* », affirme Pierre Messulam, directeur adjoint de SNCF Transilien.

Pour justifier ce satisfecit, ce dernier se base sur une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) portant sur onze métropoles à travers le monde. Il en ressort que le réseau francilien (RER et Transilien) est deuxième en densité de gares, après celui du Grand Londres, et troisième au regard du nombre d'habitants, derrière Berlin et au coude-à-coude avec Londres.

Un réseau très fréquenté

Pour la fréquentation, avec 1,39 milliard de voyageurs par an, il se classe deuxième derrière celui de Tokyo. Le réseau francilien, enfin, est troisième en densité de lignes, après Berlin et Londres, comme sur la distance moyenne entre ses gares.

Côté métro, l'Ile-de-France se positionne en revanche neuvième seulement, pour la longueur de son réseau, et quatrième en nombre de stations. Si l'on ajoute les stations de tramway, elle passe numéro un sur ce dernier critère. « *Dans l'ensemble, nous avons une très bonne couverture spatiale du territoire* », résume Sophie Laurent, coauteur de l'étude.



Réguler la foule en amont des quais

Une analyse plus fine laisse tout de même apparaître le problème du manque de connexions de banlieue à banlieue. C'est tout l'objet de la réalisation du [métro du Grand Paris Express](#), qui doit être achevé à horizon 2030, et sera connecté au réseau existant.

« *Cette étude nous incite aussi à reprendre les cartes et à regarder la démographie, voir où la population augmente, là où les emplois se créent* », note Pierre Messulam, afin de mieux anticiper les évolutions nécessaires.

L'un des enjeux majeurs est celui d'une meilleure gestion des flux de voyageurs. « *Si vous avez trop de monde sur un quai, les passagers du train ne peuvent pas descendre. Si vous avez trop de monde dans le train, ceux qui sont sur le quai ne peuvent pas monter. En conséquence, les trains ont du mal à tenir la cadence* », explique le dirigeant. L'exemple des réseaux ferrés asiatiques, où la densité de passagers

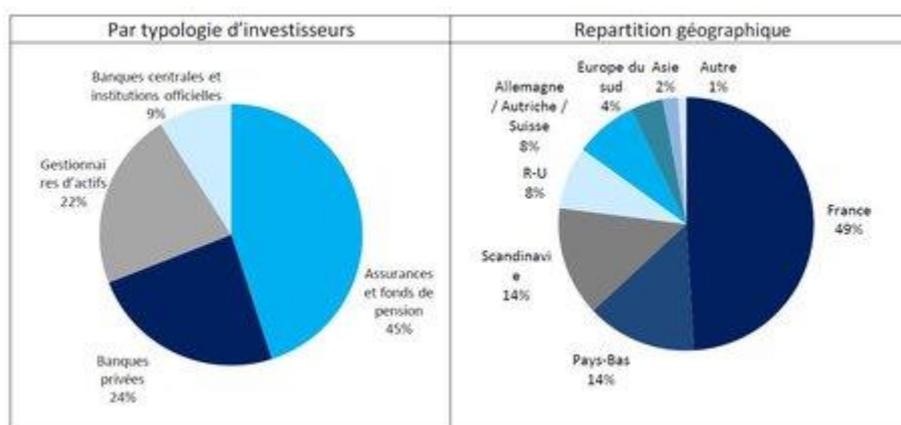
« La première émission inaugurale de la Société du Grand Paris, plus importante émission verte d'une agence française, est une grande réussite. Elle a en effet suscité un intérêt deux fois supérieur au montant émis, témoignant ainsi de l'intérêt des investisseurs, notamment internationaux, pour le Grand Paris Express » s'est félicité Thierry Dallard, le président du directoire de la Société du Grand Paris, cité dans le communiqué.

Premier émetteur 100% vert

Ces "green bonds" constituent la première tranche d'un programme de "Green Euro Medium Term Notes" (EMTN), d'un montant de 5 milliards d'euros, qui permet à l'émetteur de revenir sur le marché sans la contrainte de republier à chaque fois toute la documentation nécessaire. Ces obligations vertes qui suivent le cadre des Green Bond Principles, ont bénéficié d'une certification de la Climate Bond Initiative et d'un avis externe de Sustainalytics. Surtout, elles feront l'objet d'un rapport de suivi annuel.

« La Société du Grand Paris sera un émetteur régulier sur les marchés obligataires, de l'ordre de 3 milliards d'euros par an. Nous prévoyons de n'émettre que des green bonds, nous sommes le premier émetteur au monde à mettre en place un programme d'emprunt 100% vert. Notre programme sera au fur et à mesure augmenté pour atteindre 35 milliards d'euros en 2030 » nous confie Vincent Gaillard, le directeur financier de la SGP.

La SGP bénéficie d'une très bonne note de crédit (Aa2/Prime 1 chez Moodys) du fait de son statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).



[Distribution de l'obligation verte de la SGP par profil et origine des investisseurs. Crédits: SGP/banques]

"Un niveau de demande exceptionnel"

L'opération a été menée par six banques, BNP Paribas étant coordinateur global, co-chef de file de l'obligation verte et arrangeur du programme Green Euro Medium Term Note, avec Crédit Agricole en co-chef de file et conseiller en structuration, au côté de Barclays, HSBC, Natixis et SG CIB. Le livre d'ordres a été clos mercredi à la mi-journée avec « plus de 3,6 milliards d'euros de demande. » « Cette première obligation verte a bénéficié d'un niveau de demande exceptionnel composé de plus de 150 investisseurs de référence » soulignent la SGP et les banques dans leur communiqué commun.

Les titres ont été distribués à 49% à des investisseurs français, suivis de néerlandais, et de scandinaves, principalement auprès d'assureurs et de fonds de pension, de banques privées et de gestionnaires d'actifs.

Le 28 septembre, la Société du Grand Paris avait annoncé [un contrat de financement de 500 millions d'euros signé avec la Banque européenne d'investissement \(BEI\)](#), destiné à la construction de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express, et portant à 2,5 milliards d'euros l'engagement total de la BEI. La

SGP a également un programme d'émissions monétaires de titres négociables à court terme (NeuCP), d'un montant de 3 milliards d'euros.

Par [Delphine Cuny](#)

LE PARISIEN – 12/10/2018

3 Vers un enterrement de première classe du Grand Paris ?



Ceux qui attendent toujours un arbitrage d'Emmanuel Macron sur la gouvernance de la métropole parisienne devraient en être pour leurs frais. Le projet ne serait plus d'actualité.

« C'est mort. C'est planté ! », assure un connaisseur du dossier. « Il ne se passera rien avant 2020 à cause des municipales, et après on sera dans la présidentielle. » A l'Elysée, le projet tentaculaire du Grand Paris serait enterré. La raison ? Trop coûteux pour les finances publiques selon les uns, trop politiquement sensible à la veille d'échéances électorales cruciales selon les autres...

Car les arbitrages d'Emmanuel Macron sur la gouvernance de la Métropole se sont sans doute trop fait attendre. Annoncée dès la fin 2017 à l'occasion de la conférence territoriale nationale, sur les bases des propositions remises par le préfet de région, Michel Cadot, missionné sur le sujet, la décision du chef de l'Etat n'a cessé, depuis, d'être repoussée.

On a tout d'abord parlé de janvier 2018 puis du printemps et de l'été. Jusqu'au rapport commandé en juin dernier par le président [à l'architecte Roland Castro et rendu public en septembre](#). Un rapport qui devait donner du sens au projet « au moment de réorienter une partie de l'organisation institutionnelle du Grand Paris, devenue trop complexe », soulignait le chef de l'Etat dans la lettre de mission adressée à l'urbaniste. Cette réflexion devait donc aider, là aussi à prendre la bonne décision concernant une gouvernance d'[un territoire aux contours toujours flous](#)*

Procédure trop longue

Oui mais voilà, même si l'auteur de ce document de 91 pages intitulé « Du Grand Paris à Paris en grand » assure qu'il a reçu un accueil favorable du président, il pourrait bien, tout comme le rapport Borloo, se retrouver relégué au fond d'un tiroir. Après avoir pris du retard cet été, le calendrier des réformes gouvernementales initiées par le président ne semble en effet plus laisser de place à la question de la gouvernance du Grand Paris. « Je n'ai pas connaissance, à ce stade, d'un calendrier de décision sur la gouvernance du Grand Paris », se contente de répondre sobrement le préfet de région, Michel Cadot, chargé du dossier lorsqu'on l'interroge sur la question.

« C'est logique, souligne un conseiller ministériel, bien au fait du sujet, une réforme du Grand Paris implique de modifier la loi, avec un texte spécifique. Une procédure longue. Ça ne pourrait se faire avant fin 2019 - début 2020. Ce qui veut dire qu'une telle réforme ne serait pas effective avant les élections municipales de mars 2020 ». Autant dire impossible !

Risque politique énorme

Difficile en effet de se lancer dans ce grand « big bang institutionnel » sans connaître le rapport de force réel entre les différentes composantes politiques du pays. Les résultats de LREM aux législatives d'après présidentielle ne présument en rien de ceux des élections Européennes et encore moins des Municipales.

Le risque politique est énorme. Autre écueil : la décision sur le Grand Paris mécontenterait un certain nombre d'élus, et notamment les élus départementaux de petite couronne, l'idée étant de supprimer les conseils départementaux concernés (92,93 et 94). Des élus qui pourraient retarder les effets positifs attendus des projets déjà lancés, comme le plan pauvreté par exemple qui repose pour beaucoup sur les départements.

Roland Castro, s'il se dit déçu, assure pourtant qu'une partie de son projet peut être appliquée sans gouvernance métropolitaine. « Tout ce qui est de l'ordre de l'Etat, comme l'ouverture du Marché de Rungis ou la transformation des ports, peut se faire. Ce sont des ordres à donner. Il faut juste avoir le courage de taper du poing sur la table ».

«Une occasion manquée»

Au-delà, c'est l'avenir de l'actuelle Métropole du Grand Paris (MGP) qui se pose. Que va devenir cet établissement public de coopération intercommunale présidé par Patrick Ollier, regroupant 131 communes dont la plupart (123) correspondant aux limites de la Petite couronne parisienne ?

« Elle devrait continuer à exister sur ses champs de compétence avec des moyens limités », souligne un expert du Grand Paris. « On nous dit : on va laisser filer la loi Notre (NDLR : la loi votée sous le gouvernement Valls créant la MGP) jusqu'en 2020 et après on verra », réagit Jacques J.P. Martin, maire LR de Nogent-sur-Marne (94), président de l'établissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois et conseiller métropolitain.

« Si c'est le cas, c'est une démission de l'Etat. Le vrai objectif de la métropole doit être d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et de réduire les inégalités sociales et de territoires. La métropole du Grand Paris actuelle ne réussira pas à le faire. Seuls les villes et les territoires, proches des gens, le peuvent ».

« Dommage que l'on ne profite pas du souffle du Grand Paris Express et des JO », conclut un proche du dossier. « C'est une occasion manquée », soupire, comme en écho, un conseiller de l'Elysée, confirmant ainsi en creux l'enterrement en première classe du dossier.

() Le Grand Paris doit-il se cantonner à Paris et la petite couronne parisienne, doit-il être élargi aux pôles d'activité tels que Roissy et Orsay, doit-il s'étendre sur toute l'agglomération urbaine parisienne débordant ainsi jusqu'aux ex-villes nouvelles de Cergy, Evry ou Marne-La-Vallée ou doit-il pousser jusqu'aux limites de la région Ile-de-France ?...*

Frédéric Choulet et Nathalie Schuck

::: ECONOMIE

LE FIGARO – 12/10/2018

4 Darmanin : «C'est important que chacun sache à qui il doit les hausses

et les baisses de fiscalité»



INTERVIEW - Le ministre de l'Action et des Comptes publics relativise les dérapages fiscaux liés à la taxe d'habitation, assurant que 18 millions de foyers vont bénéficier en moyenne d'une réduction de 200 euros sur leurs impôts locaux en 2018.

Gérald Darmanin commente, à notre demande, les données sur [l'évolution des taxes d'habitation](#) que *Le Figaro* s'est procurées.

LE FIGARO. - Plus de 6000 communes ont augmenté leur taxe d'habitation. Êtes-vous surpris?

Gérald DARMANIN. - C'est moins que l'année dernière: en 2017, la taxe d'habitation avait progressé dans 7300 communes, en moyenne de 0,73 point. Cette année, l'augmentation moyenne s'élève à 0,49 point. C'est la preuve que l'immense majorité des [élus](#) a confiance dans le gouvernement pour leur verser la compensation à l'euro près à laquelle nous nous sommes engagés. Nous avons laissé aux communes la liberté de fixer leur taux, comme les maires le demandaient.

Ces hausses ne ruinent-elles pas dans l'opinion votre mesure de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français?

Je ne crois pas. Sur 29 millions de foyers français qui ont reçu ou sont en train de recevoir leur avis de taxe d'habitation, 6 ne la paient déjà pas parce qu'ils sont exonérés ou bénéficient d'abattements. Parmi les 23 millions de foyers qui la paient, près de 18 bénéficient d'une baisse dès cette année, en moyenne de 200 euros. En parallèle, il peut y avoir des changements de situations personnelles qui réduisent les montants de baisses, voire qui provoquent des hausses. Le plus fréquemment, c'est lié à un changement de vie personnelle: si un enfant quitte votre foyer ou si votre revenu augmente, vous pouvez perdre certains avantages. C'est le cas, chaque année, d'environ 10 % des foyers. Certaines communes ont aussi décidé d'augmenter leur taxe ou de supprimer des abattements. Mais seules 55 communes de plus de 10.000 habitants ont voté des augmentations de taxe d'habitation. C'est le cas de Chantilly, Rambouillet ou Sceaux par exemple. À ces quelques exceptions près, nous saluons la responsabilité des élus locaux qui n'ont pas augmenté les impôts de leurs habitants.

Ne fallait-il pas faire quelque chose pour éviter ce brouhaha?

Non, il est important de préserver la liberté des élus locaux de voter les taux. Notre politique est de baisser les impôts, nous le faisons. Chacun peut le constater. Et nous baissions la taxe d'habitation des Français les plus modestes. Nous sommes le gouvernement des classes populaires et moyennes.

Des maires contestent la communication du gouvernement sur les feuilles d'imposition, qui pointe leur responsabilité en cas de hausse de taux...

La transparence et la pédagogie sont les deux mamelles de la responsabilité. C'est important que chacun sache à qui il doit les hausses et les baisses de fiscalité. Qui peut être contre ça?

Les enquêtes démontrent que les Français ne perçoivent pas vos mesures de baisse d'impôt...

Près de la moitié des Français n'ont toujours pas reçu leur avis de taxe d'habitation et n'ont donc pas encore pu constater la baisse. Mais je peux constater que les Français m'en parlent lors de mes

déplacements et que des lettres de remerciement très nombreuses arrivent au ministère. Entre la baisse des taxes d'habitation et la suppression des cotisations salariales chômage, octobre sera le mois de la baisse d'impôt et des promesses présidentielles tenues.

Quand la suppression de la taxe pour l'ensemble des foyers sera-t-elle effective?

Un peu plus de 5 millions de foyers, la population la moins modeste, ne sont pas concernés par la baisse progressive de la taxe entre 2018 et 2020. Leur taxe sera supprimée en 2021, soit intégralement cette année-là, ou en deux fois, en 2021 et 2022. C'est conforme aux engagements du président de la République.

Beaucoup de propriétaires craignent un report des augmentations d'impôt local sur la taxe foncière...

C'est une crainte infondée. En 2018, les maires n'ont pas particulièrement augmenté la taxe foncière: sur les 6150 communes qui l'ont fait, la moyenne de hausse est de 0,56 point, des chiffres très proches de ce que nous constatons sur la taxe d'habitation.

Taxe d'habitation : la colère des maires de France // <http://premium.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/10/11/25001-20181011ARTFIG00186-taxe-d-habitation-la-colere-des-maires-de-france.php>

[Anne de Guigné](#) et [Guillaume Guichard](#)

LE FIGARO – 12/10/2018

5 Taxe d'habitation: contribuables concernés, calendrier... Les points clés de la réforme Macron



La suppression de la taxe d'habitation est la mesure la plus populaire du programme d'Emmanuel Macron. *Le Figaro* fait le point sur les conditions pour bénéficier de la mesure et le calendrier prévu.

• Une mesure phare de la campagne

[La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est la touche sociale du programme Macron](#), à destination des classes populaires et moyennes. Annoncée fin février 2017, la mesure fait immédiatement remonter le candidat d'En marche dans les sondages.

• Un casse-tête financier

Arrivé au pouvoir, restait au président à mettre en musique ce cadeau fiscal à 10 milliards d'euros (la facture est passée à 20 milliards quand la suppression a été étendue à l'ensemble des Français). Face au casse-tête financier, de nombreux experts ont estimé que le président devrait tout simplement faire l'impasse sur cette réforme de pouvoir d'achat sans grand intérêt économique qui, politiquement, lui met les maires à dos.

- **Qui sont les 80% de ménages concernés?**

Après des tergiversations, Emmanuel Macron décide finalement fin 2017 d'étaler la mesure sur trois ans. 30 % de la taxe d'habitation sera supprimée pour les ménages concernés en 2018. Puis 30 % de plus en 2019, et le reste en 2020. Le périmètre des ménages concernés est défini via le revenu fiscal de référence (montant net des revenus et plus-values imposables, auquel s'ajoutent des revenus exonérés et abattements). En 2018, ont été concernées par la baisse de la taxe les personnes qui gagnent moins de 25.180 euros par an de revenu fiscal de référence pour un célibataire, moins de 35.694 euros pour un couple, moins de 40 325 euros, pour un couple avec un enfant...

- **Et les 20% restants?**

Le président a rapidement déclaré que la suppression aura à terme vocation à être étendue à tous les ménages. La décision a été officialisée cet été. [100 % des Français ne paieront plus de taxe d'habitation en 2021 au plus tard](#). Une réforme de la fiscalité locale, qui précisera le calendrier, doit être votée «avant la fin du premier semestre 2019».

- **Pourquoi certains voient leur taxe augmenter en 2018?**

[De nombreux contribuables se sont émus de voir leur taxe d'habitation augmenter cette année malgré la réforme](#). Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. La hausse a pu concerner d'abord les ménages qui ne font pas partie des 80 % touchés par la mesure dès 2018 et dont le conseil municipal a voté une hausse de la taxe d'habitation.

Elle peut venir aussi d'une hausse de la base locative du logement, qui tire mécaniquement la taxe à la hausse. Elle peut venir enfin de la suppression d'un abattement ou d'un allègement, lié à une situation personnelle (charges de famille, conditions modestes, abattement particulier décidé par la collectivité locale...).

- **Qu'est-ce que la réforme change pour les communes?**

La taxe d'habitation était jusqu'ici perçue par les communes et les intercommunalités. Le président s'est engagé à ce que l'État compense intégralement la mesure. Le financement des premiers 10 milliards d'euros, correspondant à 80 % des ménages, a été validé en loi de finances 2018. Les 10,5 milliards d'euros suivants seront financés à hauteur de 3,5 milliards par le maintien de l'équivalent d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le reste par du déficit public supplémentaire.

[Anne de Guigné](#)

LE PARISIEN – 12/10/2018

6 Taxe d'habitation : ces 55 villes de plus de 10000 habitants qui augmentent leur taux



Depuis des semaines, le gouvernement annonce une baisse de la taxe d'habitation. Mais dans près de 6000 communes, elle augmente. Voici, en exclusivité, la liste des 55 grandes villes concernées.

Vous connaissiez le hashtag #balancetonporc ? Vous allez entendre parler du nouveau venu sur les réseaux sociaux : [#balancetonmaire](#). Le mot-clé, relayé par des militants LREM depuis ce jeudi - propose de dénoncer et demander des comptes aux maires qui ont augmenté le taux de leur taxe d'habitation en 2018. Comme celui de Maizières-lès-Metz (Moselle) ou Tasso en Corse-du-Sud. Et ils sont nombreux ! Au moins 5680 communes - mais le chiffre pourrait être revu à la hausse - ont voté une hausse de cet impôt local en 2018.

Du coup, alors que la douloureuse envoyée par le fisc arrive ces jours-ci dans les boîtes aux lettres, la suppression de 30 % de la taxe d'habitation annoncée par le gouvernement n'est pas à la hauteur des attentes pour certains foyers. Ici et là, les hausses votées cette année grignotent sensiblement la belle promesse de gain de pouvoir d'achat clamée par Emmanuel Macron. Voilà qui tombe mal pour un gouvernement qui avait fait de cette réforme une mesure phare de son plan d'action pour donner du baume au cœur aux Français. Le compte n'y est pas !

Mais le gouvernement prépare déjà la riposte. A Bercy, on communique les noms des villes « coupables » des hausses de taxe d'habitation, celles qui saccagent la belle vitrine gouvernementale. Voici, en exclusivité, la liste des villes de plus de 10 000 habitants concernées.

Dès le 15 octobre, Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des comptes publics, assurera lui-même le service après-vente de la réforme à Argenteuil, pour féliciter son maire (LR) qui, lui, a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation. Si elle culmine tout de même à plus de 29 %, les contribuables de cette ville populaire du Val-d'Oise pourront, eux, voir noir sur blanc la baisse promise par le gouvernement.

Quid des édiles qui font de la résistance ? Philippe Laurent, le secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF) et maire de Sceaux (Hauts-de-Seine), a fait le choix d'alourdir la facture de ses administrés de 6,7%. Mais, promis, il ne l'a pas fait de gaieté de cœur. Uniquement parce qu'il n'avait pas d'autre choix face à la baisse des dotations.

Au milieu du ring, entre l'Etat et les élus locaux, les très nombreux contribuables déçus et en colère n'ont plus qu'à sortir leur portefeuille pour régler la note.

6.1 LIRE AUSSI > [Les 55 villes de plus de 10 000 habitants qui ont augmenté leur taux](#)

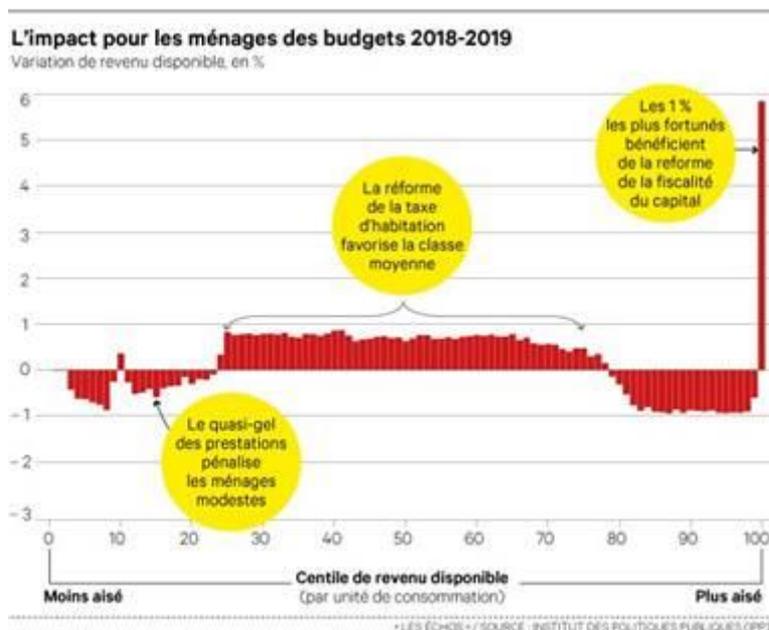
LIRE AUSSI > [Dans quel cas êtes-vous concerné par la hausse ?](#)

Aurélie Lebelle et Matthieu Pelloli

LES ECHOS – 12/10/2018

7 Budget : les ménages modestes et les retraités aisés perdent en pouvoir

d'achat



Selon les calculs de l'Institut des politiques publiques, les classes moyennes et les ménages les plus fortunés sont les gagnants de la politique fiscale d'Emmanuel Macron. Le quasi-gel des prestations et des pensions pénalisera fortement les ménages modestes et les retraités aisés.

Qui est plus ou moins favorisé par la politique fiscale d'Emmanuel Macron ? [Un an après le vote des principales mesures du programme](#) du chef de l'Etat, qui ont durablement installé une image de « président des riches », le débat reste vif. Les économistes de l'Institut des politiques publiques (IPP) viennent de publier une nouvelle évaluation qui tient compte des mesures proposées dans [le projet de budget pour 2019](#) . Il en ressort un gain net pour une large partie de la classe moyenne, ceux dont le revenu est situé entre le troisième et le huitième décile de la distribution des revenus, ainsi que pour les 1 % les plus aisés.

Concernant la classe moyenne, c'est la baisse de la taxe d'habitation qui produit l'effet le plus massif (ainsi que la baisse des cotisations salariales pour les actifs). Cela compense la hausse de fiscalité énergétique et le gel des prestations sociales. Les plus fortunés, quant à eux, ont largement bénéficié de la réforme de la fiscalité du capital.

Quasi-gel des prestations

Les 20 % les plus modestes apparaissent comme les perdants de cette politique fiscale. Ceci n'apparaissait pas aussi clairement dans les évaluations publiées l'an dernier. C'est dû à la prise en compte des mesures du projet de budget pour 2019 consistant à revaloriser très faiblement les prestations sociales (hors RSA) et les retraites, alors que l'inflation repart à la hausse. Ces ménages n'échapperont pas à [la hausse de la fiscalité du tabac](#) et de la fiscalité verte qui frappent tous les contribuables, quel que soit leur revenu.

Les bénéficiaires du minimum vieillesse et de l'allocation adulte handicapés sont néanmoins épargnés, dans la mesure où ces prestations seront même revalorisées davantage que l'inflation.

Une autre catégorie de perdants se dessine dans cette évaluation : ce sont les 20 % les plus aisés (hormis les 1 % des ménages les plus fortunés). Ils ne sont pas éligibles à la baisse de la taxe d'habitation, du moins pour l'instant, et les revenus du capital restent minoritaires dans leurs ressources.

Dans cette catégorie, il faut distinguer les actifs des retraités. Les actifs seront tout de même gagnants car ils bénéficieront de [la bascule des cotisations salariales sur la CSG](#) . Les grands perdants sont les

retraités figurant parmi les 20 % de Français les plus aisés. D'après cette évaluation, ces foyers perdent jusqu'à 3 % de revenu disponible en deux ans.

Evaluation statique

Les économistes de l'IPP ont cherché à vérifier si tout cela incite à la reprise à l'emploi, comme le clame le gouvernement. C'est vrai si l'on regarde le transfert de cotisations salariales sur la CSG, moins si l'on se focalise sur la revalorisation de la prime d'activité, souvent citée en exemple par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin. Un salarié au SMIC gagnera au final 32 euros de plus par mois. « *C'est un effet modeste à l'incitation à l'emploi* », estime Brice Fabre, économiste à l'IPP. La prime d'activité doit cependant continuer d'augmenter en 2020 et 2021.

A noter que cette évaluation retient l'impact estimé des mesures fiscales, ce qui ne tient pas compte de l'évolution des comportements. Les premières remontées sur les rentrées fiscales de l'année 2018 montrent que l'introduction d'un prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus du capital devrait coûter moins cher que prévu, car les versements de dividendes sont repartis à la hausse. De même pour [l'impôt sur la fortune immobilière](#), remplaçant de l'ISF, qui a rapporté 400 millions d'euros de plus que prévu. Cela ne change pas la courbe redistributive du programme fiscal d'Emmanuel Macron, mais atténue l'effet sur les 1 % les plus aisés.

Interpellée sur cette évaluation, la députée de la majorité, Amélie de Montchalin, a mis en avant la priorité à l'emploi : « *Notre lutte contre les inégalités consiste à donner un travail rémunérateur aux Français* ». A gauche, l'ex-rapporteur du budget à l'Assemblée, Valérie Rabault (PS), a dénoncé [la montée en puissance de la fiscalité écologique](#). Eric Woerth, le président LR de la commission des Finances à l'Assemblée, a critiqué [un « budget illisible pour les Français »](#), et notamment les « *transferts entre catégories de population* ».

Ingrid Feuerstein

::: ENTREPRISES

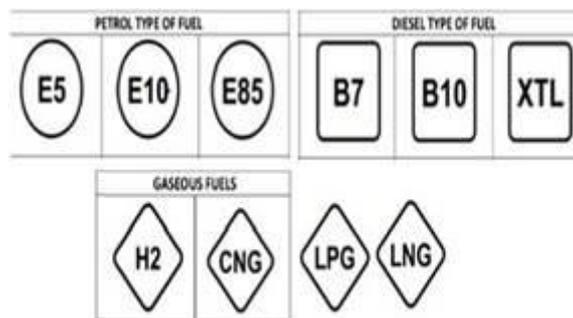
LE FIGARO – 12/10/2018

8 Les noms des carburants changent : comment ne pas s'y perdre



VIDÉO - À compter de ce vendredi, une harmonisation européenne sur l'étiquetage des carburants entre en vigueur. À l'échelle européenne, toutes les stations-service devront, en théorie, s'être équipées de cette nouvelle dénomination.

Les stations-service se renouvellent. À la pompe il y a d'un côté les prix qui changent... Mais ils ne sont pas les seuls. À compter de ce vendredi, une directive européenne datant de 2014 entre en vigueur et impose aux stations-service un nouvel étiquetage du carburant. Ainsi, à la place de sans-plomb 98 par exemple, il faudra lire «E5». Cette directive vise à harmoniser l'affichage dans l'UE des différents carburants et donc simplifier le quotidien des automobilistes dans leurs voyages à l'étranger. Bien sûr, la composition de ces différents combustibles n'en sera pas changée.



Les nouveaux étiquetages des carburants dans les stations essence - Crédits photo : ACEA - European Automobile Manufacturers Association

Des formes, des chiffres et des lettres pour s'y retrouver

Mieux vaut être prévenu. Pour faire un plein d'essence, il faut désormais se fier à un simple «E», affiché devant un chiffre correspondant au taux maximum d'éthanol présent dedans, le tout écrit dans un rond. Ainsi, le SP95 et le SP98 qui contiennent au maximum 5% d'éthanol seront remplacés par le «E5». Le SP95-E10 sera lui logiquement remplacé par le «E10». Pour le superéthanol, composé à 85% d'éthanol, on le trouve désormais sous le nom de «E85».

Le diesel lui est inscrit dans un carré. C'est la lettre B qui a été désignée pour le nommer - pour «biodiesel». Ainsi, le B7 remplace l'intitulé «diesel», cela signifiant qu'il est composé de 7% de bio composant. Viendront prochainement le B10 puis le XTL, nouveau diesel de synthèse, fabriqué à partir de gaz naturel et d'huiles végétales. Enfin, ces nouveaux affichages concernent également les gaz. Dans un losange, on peut dorénavant lire «LPG» en remplacement de l'actuel «GPL» ou encore «CNG» pour le gaz naturel comprimé (GNC auparavant).

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/conso/2018/10/01/20010-20181001ARTFIG00150-comment-lire-les-nouveaux-noms-du-carburants-dans-les-stations-services.php>

Pierre Zéau

LES ECHOS – 12/10/2018

9 Le plan de l'Europe pour défendre les agriculteurs face à la distribution



Les institutions européennes finalisent l'examen de la directive sur les pratiques commerciales déloyales. Les délais de paiement ne devront pas excéder trente jours pour les denrées périssables.

Après des années à tergiverser, Bruxelles est désormais bien décidé à s'inviter avec fracas à la table des négociations entre les producteurs alimentaires et la grande distribution. Le Parlement européen et le Conseil sont en ordre de bataille pour adopter d'ici au printemps un projet attendu des agriculteurs : mettre fin aux « pratiques commerciales déloyales » dans la chaîne d'approvisionnement pour rééquilibrer le rapport de force entre acheteurs puissants et PME productrices de denrées alimentaires.

Invendus périssables

Constatant que les tentatives d'autorégulation des dernières années n'ont pas porté assez de fruits, la Commission européenne a proposé en avril une directive interdisant quatre types de pratiques, à commencer par les paiements aux producteurs de denrées périssables plus de 30 jours après la livraison. Exit également les annulations de dernière minute, source en outre de gaspillage alimentaire.

Les modifications unilatérales de contrats, par exemple sur la fréquence ou le volume de livraison, seraient bannies et, enfin, les acheteurs ne pourraient plus renvoyer leurs invendus périssables. Le texte prévoit en soutien un renforcement des pouvoirs de gendarme des autorités nationales, en s'inspirant du « Groceries Code Adjudicator » britannique, qui traite les plaintes des producteurs en préservant leur anonymat.

Le Commissaire à l'Agriculture, Phil Hogan, entend ainsi donner aux agriculteurs et aux PME [« plus de certitudes et moins de besoins de gérer les risques sur lesquels ils n'ont que peu ou pas de contrôle »](#). Il encourage aussi, dans le cadre de la refonte de la PAC présentée fin 2017, les agriculteurs à s'organiser en coopérative pour peser davantage dans les négociations.

Les eurodéputés à l'offensive

L'initiative est saluée par le Parlement. Le 1^{er} octobre, sa commission agriculture a adopté, à une écrasante majorité, le texte en le musclant. Elle l'a élargi aux produits agricoles, ce qui inclut, par exemple, l'horticulture. Elle a interdit les paiements au-delà de 60 jours pour les produits non périssables, ainsi que l'annulation unilatérale d'une commande de produits périssables moins de 60 jours avant la livraison. « *Dans ce combat de David contre Goliath, nous armons le plus faible dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour garantir l'équité, des aliments plus sains et les droits sociaux* », justifie le rapporteur du texte, le socialiste italien Paolo De Castro.

Les distributeurs s'y préparaient jusqu'à présent bon gré mal gré. Le projet original a, de fait, été calibré pour être absorbable : il pose un cadre légal européen minimum auxquels ils sont déjà en partie rompus dans la quinzaine d'Etats de l'UE disposant de lois contre les pratiques commerciales déloyales (PCD).

Mais une petite bombe glissée par le Parlement les fait désormais bondir : les eurodéputés ont aussi élargi le champ de la directive à tous les fournisseurs agroalimentaires, au-delà des seules PME, ce qui inclurait des géants comme Unilever, Nestlé ou Danone. « *Accentuer le rapport de force en faveur de multinationales qui font déjà d'importants profits ne fera qu'augmenter les prix au détriment des consommateurs* », sans aucune garantie que les fermiers en tirent des recettes nouvelles », insiste Eurocommerce, le lobby européen de la distribution.

Les multinationales à l'affût

Les eurodéputés réfutent cette lecture. « *Si Carrefour annule, par exemple, une commande au dernier moment à Lactalis, ce dernier en fera en partie porter le coût aux producteurs de lait. Les PCD, c'est de l'inefficacité qui a un coût, et ce coût retombe toujours sur le maillon le plus faible, le fermier. Il faut agir sur toute la chaîne* », insiste l'entourage du rapporteur. L'amendement d'élargissement vise, en outre, à couvrir les grosses coopératives agricoles, vues comme l'avenir.

Le débat a aussi gagné le Conseil, où les Etats membres viennent d'arrêter leur position. Ils soutiennent largement le projet initial, mais son extension aux grandes entreprises se heurte à une [minorité de blocage](#). Pour la France, la démarche s'inscrit dans la droite ligne des Etats généraux de l'alimentation. Les arbitrages finaux se joueront lors des trilogues entre institutions qui suivront l'adoption du projet en plénière au Parlement, prévue fin octobre.

Derek Perrotte

10 Veolia met de l'intelligence artificielle dans le tri des déchets



Le groupe a installé dans son centre d'Amiens le robot Max AI, venu des États-Unis. Une première en Europe.

Enfermé dans sa cage de verre, Max attrape avec ses longs bras articulés bouteilles en plastique, canettes en aluminium et cartons qui défilent sous lui, sur le tapis roulant. Un geste par seconde, 3600 objets par heure, contre 2400 pour les ouvriers qui, sur les lignes de tri voisines, font le même travail à la main.

Dans ce centre ultramoderne, à Amiens, où se déverse le contenu des poubelles jaunes de l'agglomération (22.000 tonnes par an), [Veolia](#) a installé le premier robot en Europe capable de reconnaître, grâce à ses caméras, le flacon de shampoing, le pot de yaourt, la barquette de jambon et surtout les emballages en carton ou encore les prospectus publicitaires. Sa mission, ici, est d'assurer un tri très fin des «fibreux» (papier, cartons), en éliminant les intrus, pour livrer la matière la plus «pure» possible aux industriels qui l'achèteront pour la réutiliser.

Pour Veolia, l'expérience est un succès, après de longs mois de travail. Le département de recherche et d'innovation du groupe travaille depuis cinq ans, avec 200 chercheurs, sur [l'intelligence artificielle](#). Car il ne suffisait pas d'acheter (temporairement en exclusivité) ce robot à l'américain BHS (Bulk Handling System), qui l'installe déjà dans des centres de tri outre-Atlantique, en Californie notamment.

Des milliers de photos

Les emballages français n'ont rien à voir avec ceux que Max connaissait en Amérique. Il a fallu «nourrir» ses algorithmes avec des dizaines de milliers de photos des objets qu'il rencontre aujourd'hui sur la chaîne de tri picarde: des emballages (sous des angles différents), parfois aussi des baskets, des téléphones mobiles ou des éponges, jetés par erreur dans les poubelles jaunes. Puis, il restait à configurer le robot pour qu'il comprenne sa mission à Amiens. D'autres robots du même genre l'ont été ailleurs en Europe pour traiter les déchets du bâtiment. «Max nous permet d'améliorer les conditions de travail dans l'usine», explique Bernard Harambillet, directeur de la branche recyclage et valorisation de Veolia pour la France, qui se veut rassurant sur l'emploi.

Certes, il ne reste sur la chaîne de tri, derrière Max, qu'un ouvrier, chargé de trier ce que le robot laisse passer par erreur. Mais la quantité de déchets déversée dans les centres comme celui-ci devrait exploser et accroître le volume de travail. Le gouvernement veut en effet d'ici à 2025 [tendre vers 100% de plastiques recyclés](#) et réduire de 50% les déchets mis en décharge.

Plus productif qu'un homme, Max devrait aider à absorber le flux supplémentaire. «Mais il va aussi nous permettre d'offrir une qualité de tri irréprochable, dont les industriels ont besoin», se félicite Bernard Harambillet. Pour l'heure, le robot affiche un taux d'erreur de 10%, contre 2% pour l'homme. Mais il apprend vite, assure Veolia. Dans le contrat qu'il vient de décrocher à Nantes, le groupe a déjà prévu d'installer deux nouveaux robots trieurs.

[Anne Bodescot](#)

11 Nucléaire : « La France fait face à une perte d'expérience »



Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire, Pierre-Franck Chevet, dont le mandat s'achève début novembre, appelle à « une extrême vigilance ».

Nommé en novembre 2012 à la tête de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), pour un mandat de six ans non renouvelable, Pierre-Franck Chevet juge que la sûreté du parc français s'est « *considérablement améliorée ces dernières années* ». Mais il s'inquiète de la perte de « *capacités techniques* » des industriels. Il appelle ceux-ci à « *un devoir d'inventaire* ».

Vous avez débuté votre carrière à l'ASN quelques mois après la catastrophe de Tchernobyl d'avril 1986, et vous en avez pris la présidence peu après celle survenue à Fukushima en mars 2011. La France est-elle à l'abri de tels accidents ?

Pierre-Franck Chevet : Un accident nucléaire majeur est possible partout dans le monde, y compris en France. La culture de la sûreté exige de prendre en compte ce risque. Imaginer que cela n'arrive qu'aux autres est contraire au principe même de la sûreté.

Pour autant, notre rôle est de veiller à ce que cela n'arrive pas. A la suite de Fukushima, nous avons imposé aux exploitants des mesures de renforcement des installations nucléaires, en allant plus loin que beaucoup d'autres pays. Les travaux ne sont pas tous terminés, mais ils sont planifiés. Globalement, la sûreté des installations s'est considérablement améliorée ces dernières années.

En 2017 encore, vous parliez pourtant d'un « contexte préoccupant ». Ce n'est plus le cas ?

Il l'était surtout en raison des difficultés financières des industriels, qui mettaient la filière nucléaire sous tension. Le contexte actuel est moins préoccupant qu'il ne l'était voilà un an, grâce à la restructuration et à la recapitalisation des opérateurs, Areva [*devenu Orano*] et EDF.

Il reste toutefois des points qui appellent une extrême vigilance. Les entreprises de ce secteur font face à une perte d'expérience : la plupart des 58 réacteurs du parc nucléaire français ont été mis en service entre la fin des années 1970 et celle des années 1980, puis, pendant plusieurs décennies, aucun gros chantier de construction n'a été lancé. Une génération est passée, les équipes sont parties à la retraite... On en voit aujourd'hui les résultats avec les multiples problèmes qui affectent la réalisation de l'EPR de Flamanville [*Manche*]. La Chine, où vient d'être mis en service l'EPR de Taishan, n'a pas connu une telle interruption et ne semble pas rencontrer les mêmes difficultés.

Le contexte général demeure donc compliqué : les industriels sont confrontés à plus d'enjeux majeurs – comme le « grand carénage » qu'EDF prévoit de réaliser sur ses réacteurs pour les maintenir en activité au-delà de quarante ans –, avec moins de moyens et moins de capacités techniques.

Les défauts de fabrication découverts sur des composants cruciaux – la cuve de l'EPR de Flamanville ou les générateurs de vapeur –, comme la falsification de dossiers de suivi de pièces

forgées dans l'usine du Creusot de Framatome (Saône-et-Loire) ne vont-ils pas au-delà d'une perte de compétences ?

Je rappelle que c'est à la suite des demandes de l'ASN que ces anomalies et ces irrégularités ont été découvertes. Clairement, il y a eu une défaillance de la chaîne de surveillance et de contrôle, à la fois sur la qualité de l'acier de la cuve de l'EPR et de certains générateurs de vapeur, et sur le suivi des pièces usinées au Creusot. Cela nous a amenés à demander à Framatome et à EDF une revue de fabrication exhaustive, sur des dossiers remontant jusqu'aux années 1970, soit plusieurs millions de pages à expertiser. Cet examen est réalisé à 80 % et se poursuit.

La filière nucléaire française est aujourd'hui à un tournant industriel. Une grande partie des réacteurs arrive à l'échéance de quarante ans de fonctionnement. Se posent la question de leur prolongation – sur laquelle nous donnerons un avis général en 2020, avant de nous prononcer réacteur par réacteur – et celle de la construction éventuelle de nouvelles centrales. Dans un tel moment, il y a une obligation collective d'écrire la suite, de transmettre, mais aussi un devoir d'inventaire.

L'ASN est une autorité indépendante. Avez-vous eu du mal, pendant votre mandat, à affirmer cette autorité et cette indépendance, vis-à-vis d'EDF notamment ?

Le métier est difficile ! Mais l'ASN a été créée comme autorité indépendante pour pouvoir faire face aux pressions, d'où qu'elles viennent. Cette indépendance est entrée dans les consciences politiques, d'autant que nous rendons compte au public et au Parlement. Nous avons eu ces dernières années beaucoup de sujets compliqués à traiter, avec des décisions difficiles à prendre, mais nous les avons prises.

EDF, avec qui nous avons des relations très structurées, a parfois jugé que nous étions trop exigeants, les écologistes que nous ne l'étions pas assez, mais nous ne fonctionnons pas à l'applaudimètre. Jamais une décision n'a été prise sous la contrainte industrielle ou politique. Notre seule contrainte est de nous assurer que cette décision va dans le sens de la protection des personnes.

Le gouvernement doit présenter fin octobre la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie, fixant une trajectoire pour la baisse du nucléaire et, peut-être, un nombre de réacteurs à fermer. Avez-vous été consulté ?

Le rôle de l'ASN est de dire si une installation nucléaire est en état de fonctionner de façon sûre – et si c'est non, sa décision s'impose –, pas de définir la politique énergétique du pays. Il ne nous appartient donc pas de dire quels réacteurs, ni combien, pourraient être arrêtés : cela relève de la responsabilité soit de l'exploitant, EDF, soit de l'Etat. Néanmoins, nous avons fait savoir au gouvernement que si EDF faisait des propositions de réacteurs à fermer, nous étions prêts à vérifier que ses choix étaient cohérents avec nos propres critères de sûreté. A ce jour, nous n'avons pas été sollicités.

L'ancien ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot, jugeait que l'enfouissement des déchets les plus radioactifs à Bure, dans la Meuse, est « la moins mauvaise solution ». Ne vaudrait-il pas mieux les entreposer le temps que soit trouvée une alternative plus satisfaisante ?

On parle ici de déchets à vie longue, ce qui est un euphémisme puisqu'il s'agit de centaines de milliers d'années. On peut bien sûr les entreposer en surface ou à faible profondeur pendant cent ou deux cents ans. Techniquement, c'est possible. Mais d'un point de vue éthique, cela reviendrait à « refiler la patate chaude » aux générations futures. Le stockage en couche géologique profonde est actuellement le seul choix responsable. Le corollaire est que soit assurée la réversibilité de ce stockage – la loi la prévoit pendant au moins cent ans – pour que nos descendants puissent ressortir les déchets et les gérer d'une façon différente si, entre-temps, les chercheurs ont trouvé une meilleure solution.

Un rapport de Greenpeace, puis un rapport parlementaire ont souligné les failles du parc nucléaire français face au risque terroriste. L'ASN prend-elle en compte cette menace ?

L'ASN est aujourd'hui chargée de la sûreté des installations nucléaires, ce qui inclut les aléas naturels tels que les séismes ou les inondations, mais pas de leur sécurité, qui concerne les actes de malveillance. Chez la plupart de nos homologues étrangers, ces deux volets sont réunis.

Je souhaite qu'une réforme prochaine nous donne une compétence élargie aux deux domaines, sans bien sûr que nous intervenions en matière de renseignement, de surveillance de l'espace aérien ou d'intervention des forces de l'ordre, qui doivent rester du ressort du gouvernement. Qu'elle soit le fait d'un cataclysme ou d'une attaque terroriste, une agression contre une centrale a les mêmes conséquences et nécessite des systèmes de protection passive similaires. Nous n'en remplirons que plus efficacement notre mission, qui est de protéger la population et l'environnement.

Nouveau retard en vue pour l'EPR de Flamanville //

https://abonnes.lemonde.fr/energies/article/2018/10/11/nouveau-retard-en-vue-pour-l-epr-de-flamanville_5367969_1653054.html?

Par [Pierre Le Hir](#), [Simon Roger](#) et [Nabil Wakim](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 12/10/2018

12 Négociations sociales : le « oui mais » du patronat aux syndicats



Dans un courrier qu'ils ont adressé mercredi aux numéros un des syndicats, les leaders patronaux posent leurs conditions à l'ouverture de négociations avec en tête de liste la remise à plat du paritarisme de gestion.

Le 25 septembre, les cinq confédérations avaient écrit au patronat pour lui proposer une liste de sujets sur lesquels ouvrir des discussions entre partenaires sociaux. Les dirigeants du Medef, de la CPME et de l'U2P leur ont répondu ce mercredi.

Le courrier cosigné par Geoffroy Roux de Bézieux, François Asselin et Alain Griset dont « Les Echos » ont eu copie devrait faire grincer des dents du côté des syndicats.

« Réflexion partagée »

D'abord, il leur rappelle fermement [le « nouvel ordre normatif »](#) qui « confie plus de responsabilités aux branches professionnelles et aux entreprises ». « La question est donc de savoir pour chaque thématique si le niveau interprofessionnel est le niveau optimal de traitement du sujet et décider également quel est le mode de dialogue adapté : réflexion partagée, délibération ou négociation », écrivent les leaders patronaux. Mais sur tous les sujets qu'ils évoquent, [le Medef](#), la CPME et l'U2P ne parlent pas de négociation mais de « délibération » voire seulement de « réflexion partagée ».

Sur le fond, les trois organisations patronales proposent deux sujets de délibération. L'un correspond à une demande syndicale : il s'agit des « nouvelles formes d'emploi liées aux mutations technologiques » sur lesquelles est proposée une délibération à l'issue d'une « réflexion partagée sur les conséquences des transitions numériques et écologiques sur l'organisation du travail ». L'autre, placé en tête dans le

courrier, a trait à la question sensible du paritarisme de gestion : « *responsabilité de gestion, gouvernance, financement* ».

Quid de la qualité de vie au travail

Là où les confédérations demandaient une délibération sur les discriminations, le patronat répond « *réflexion partagée sur le rôle des entreprises dans l'inclusion dans la société par le travail* ». Enfin, il accepte l'ouverture demandée d'une « *réflexion partagée sur le modèle économique et social en Europe* ».

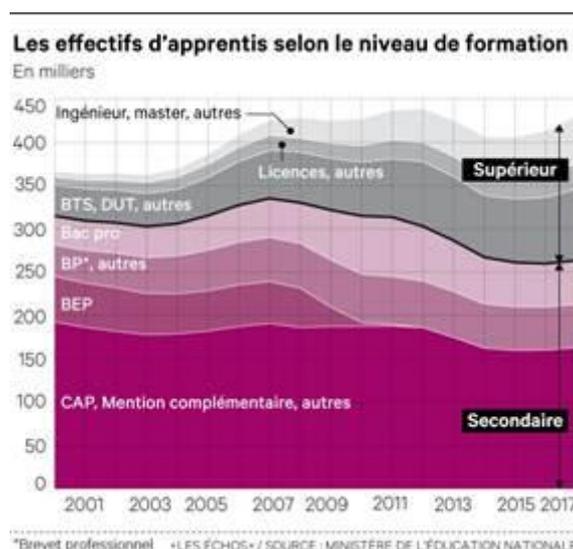
La négociation sur l'encadrement et le thème de la qualité de vie au travail sur lequel les organisations de salariés proposaient de négocier sont absents de la réponse du patronat qui veut, en revanche, ranimer le « *dialogue économique existant depuis plusieurs années* » entre patronat et syndicats.

Le taux de syndicalisation reflue dans la fonction publique // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302396388630-le-taux-de-syndicalisation-reflue-dans-la-fonction-publique-2212885.php>

Leïla de Comarmond

LES ECHOS – 12/10/2018

13 L'apprentissage reprend des couleurs dans l'enseignement secondaire



Fin 2017, près de 264.000 jeunes préparaient un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac en alternance. Soit 1,5 % de plus en un an. C'est la première progression depuis 2008.

Pour la première fois depuis dix ans, le nombre d'apprentis préparant un diplôme du second degré est reparti à la hausse l'année dernière. Fin 2017, on comptait près de 264.000 jeunes suivant une formation de niveau inférieur ou égal au bac dans un centre de formation d'apprentis (CFA), soit une progression de 1,5 % par rapport à 2016, selon des chiffres publiés par l'Education nationale.

Le rebond est modeste. Cela ne fait « que » 4.000 apprentis de plus. Mais il est notable. Parce que le secondaire représente les deux tiers des apprentis : enrayer une baisse continue depuis 2008 est donc vital pour la relance de cette forme d'enseignement qui mêle cours généraux et travail en entreprise. Et parce que le coeur de [la réforme Pénicaud](#) porte justement sur ces niveaux scolaires.

Dans le détail, les effectifs ont diminué un peu pour les brevets professionnels (-0,8 %). A l'inverse, ils ont progressé pour les bac pro et CAP (+1,5 % et +1,2 %).

Marges de progression

Pour encourageants qu'ils soient, les chiffres montrent aussi que les marges de progression restent importantes : un élève sur vingt seulement sortant de troisième se dirige vers l'apprentissage. C'est tout l'enjeu du volet orientation et découverte des métiers de la réforme, a rappelé Muriel Pénicaud récemment lors de la signature de deux conventions avec la Fédération nationale des travaux publics. « *Les principaux des collèges ne seront plus jugés sur le nombre d'élèves dirigés vers la filière générale* », a renchéri Jean-Michel Blanquer.

Les CFA de l'enseignement supérieur, eux, n'ont pas les mêmes soucis. Leurs effectifs continuent d'augmenter à vive allure : + 9,1 % à fin 2017, après + 5,9 % en 2016 et + 3,8 % en 2015. BTS, DUT, licences ou master, sans oublier les titres d'ingénieurs : tous les diplômés sont à la fête.

« *Force est de constater que l'apprentissage dans l'enseignement supérieur se porte bien* », soulignait récemment Jacques Beauchet, le président de Formasup Paris, à l'occasion des 20 ans du CFA de la plupart des grands établissements d'enseignement du supérieur de Paris. Cependant, a-t-il ajouté, il ne faudrait pas que les changements à venir avec la réforme « *ne viennent briser ce cercle* ».

Alain Ruello

LES ECHOS – 12/10/2018

14 Réforme de l'apprentissage : Pénicaud maintient un tempo élevé



Les coûts unifiés par diplôme seront arrêtés début avril. A temps pour que les CFA anticipent leur offre de formation et la présentent lors des salons de recrutement du printemps.

La métallurgie qui promet d'augmenter de 40 % le nombre d'apprentis d'ici à la fin du quinquennat, soit 25.000 de plus. Les artisans de 40 % également (+60.000 places). Ou encore les travaux publics de 50 % (+4.000). [La réforme de l'apprentissage](#) n'a pas accouché de son premier décret, mais la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, peut se montrer optimiste.

Ces engagements sont de bon augure, même s'ils ne sont pas surprenants : d'une part parce que la conjoncture économique les rend plus facile mais aussi parce que la réforme donne aux branches professionnelles le rôle qu'elles appelaient de leurs vœux.

Meilleure image

Autre signe encourageant, le nombre de jeunes, de plus en plus nombreux, à opter pour l'apprentissage. C'est vrai dans le supérieur et [ça recommence à être le cas dans le secondaire](#), ce qui montre que cette forme d'enseignement commence à redorer son image souvent perçue comme négative.

Reste le troisième étage de la fusée, les centres de formation d'apprentis. Le ministère du Travail, Muriel Pénicaud en tête, s'est fixé comme objectif de rencontrer 90 % des 965 directeurs de CFA de France d'ici à la fin de l'année. L'enjeu ? Leur préciser le calendrier et les modalités du [nouveau système de financement](#) qui les impacte directement.

Un calendrier ambitieux

Avec la fin des conventions régionales, tout CFA sera libre d'ouvrir une section. Il recevra une somme (appelée improprement « coût-contrat ») pour chaque jeune sous contrat en fonction du diplôme poursuivi. Les branches devront avoir fixé ces « coûts-contrats » d'ici au 1^{er} février (la métallurgie, l'automobile et le BTP ont déjà bien avancé sur le sujet). Un travail de vérification sera ensuite mené par la future agence France compétences, les barèmes étant arrêtés début avril.

Le calendrier est ambitieux. C'est la condition obligatoire pour que les CFA puissent anticiper leur offre de formation suffisamment tôt pour les salons de recrutement d'apprentis du printemps.

Cette libéralisation de l'offre de formation va de pair avec une garantie légale de financement. En clair : l'argent ne manquera pas, même si les CFA débordent d'apprentis en contrat. La centralisation de la taxe d'apprentissage via l'Urssaf permettra de récupérer plusieurs centaines de millions d'euros non employés aujourd'hui par certaines régions à cet effet, souligne-t-on dans l'entourage de Muriel Pénicaud. L'établissement d'un prix unique par formation devrait dégager en plus d'importantes marges de manoeuvre, sachant qu'un CAP de cuisinier est aujourd'hui facturé de 2.500 à 14.000 euros.

Sept organismes de formation mis en demeure

Le ministère du Travail a mis en demeure sept organismes de formation, dont il n'a pas dévoilé les noms, de corriger des informations jugées « mensongères » envoyées à des salariés sous peine de « poursuites pénales ». Le litige porte sur le compte personnel de formation, le CPF, dont l'unité de valeur va passer d'heures en euros au 1^{er} janvier. Ces organismes, dont les noms n'ont pas été dévoilés, ont incité des salariés à mobiliser leurs CPF avant la bascule, arguant que le taux de conversion retenu (14,28 euros) leur ferait perdre du pouvoir d'achat. Dénonçant l'opacité du système de prise en charge actuel du CPF, le ministère estime que le taux retenu correspond à la moyenne pondérée de ce qui se pratique entre salariés et chômeurs.

Alain Ruello

::: POLITIQUE

L'OPINION – 12/10/2018

15 Ministre? Non merci!



Ils sont de plus en plus nombreux à mettre en scène publiquement leur refus d'entrer dans un gouvernement. Non-cumul, transparence, traque des conflits d'intérêts, attrait des mandats locaux ou... rémunération insuffisante, les postes ministériels font moins rêver

Depuis le départ de Gérard Collomb, le 3 octobre, le remaniement se fait toujours attendre. Il n'aura pas lieu avant vendredi soir et le retour d'Emmanuel Macron de sa visite en Arménie. De « nombreux » socialistes ont été approchés mais ont refusé d'entrer au gouvernement, a affirmé jeudi le premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure.

Daniel Cohn-Bendit, Pascal Canfin, Mathieu Klein... En l'espace de trois semaines, l'exécutif a essuyé publiquement trois refus d'intégrer le gouvernement. En coulisses, sont-ils plus nombreux à avoir décliné les offres d'Emmanuel Macron et d'Edouard Philippe ? C'est ce qu'assure le patron du PS, Olivier Faure.

« Etre ministre, c'est un exercice politico-administratif, c'est s'enfermer dans une case, explique à *l'Opinion* Daniel Cohn-Bendit. Tout le monde n'est pas fait pour ça ». C'est aussi que le moment politique, après une rentrée ubuesque et alors que le Président est au plus bas dans les sondages, découragerait les plus ambitieux. Mais au-delà de la défiance à l'endroit du pouvoir en place, la mise en scène de ces refus donnerait presque à croire que le passage dans un ministère – longtemps le Graal dans une carrière politique – constitue désormais un recul ! Au fil du temps, la fiche de poste est devenue de moins en moins attirante.

Depuis [la loi d'octobre 2013](#) sur la transparence de la vie publique, chaque impétrant voit sa vie passée au peigne fin. Activités professionnelles antérieures, emploi du conjoint, participation à des sociétés de conseils... La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) scrute tout, en commençant par les déclarations de patrimoines et d'intérêts des ministres. Celui qui est nommé au gouvernement doit aussi déléguer la gestion de ses placements financiers, s'il en possède, à des tiers. Il fait enfin l'objet d'un contrôle fiscal et doit fournir un extrait de son casier judiciaire.

Rien d'illégitime pour un tel niveau de responsabilité. Mais le moindre impair peut se transformer en affaire. La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, se doutait-elle que [les mezzanines non déclarées qu'elle a fait construire dans le siège parisien de sa maison d'édition Actes Sud lui seraient aujourd'hui préjudiciables](#) ?

Liberté de parole. Si les vérifications sont si poussées, c'est surtout pour anticiper les risques de conflit d'intérêts, a fortiori de plus en plus nombreux dans un gouvernement composé d'experts. Il est à la fois demandé à un ministre d'être spécialisé dans un domaine... et de ne pas y avoir exercé une compétence qui serait gênante par rapport à ses fonctions. Une équation si complexe qu'elle donne lieu à des situations paradoxales. Françoise Nyssen s'est vue retirer en juillet de ses attributions « la tutelle du Centre national du livre » et « la régulation économique du secteur de l'édition littéraire ». Ainsi a-t-elle perdu la main sur le secteur qu'elle connaissait le mieux ! A son tour, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, est soupçonnée de conflits d'intérêts. Selon [Le Monde](#), elle doit attribuer dans les semaines à venir le marché de la future autoroute A79, un appel d'offres auquel postule une entreprise où elle a travaillé, Eiffage.

Pour les profils plus politiques, beaucoup préfèrent être aux commandes d'un exécutif local que de rentrer dans un collectif, avec le risque de « sauter » d'un jour à l'autre, inhérent à la fonction ministérielle. Et sans certitude d'avoir un réel pouvoir. Ainsi le vallsiste Mathieu Klein a-t-il fait le choix de dire non à la proposition d'intégrer le gouvernement, pour privilégier sa fonction de président (PS) du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Et pour mieux briguer la mairie de Nancy aux municipales de 2020. « Quand vous exercez un mandat local, vous êtes le numéro 1. Mais la fonction de ministre reste la plus exaltante, à condition de faire le job », estime Benoist Apparu, ministre délégué chargé du Logement sous Nicolas Sarkozy et maire de Châlons-en-Champagne. En théorie, la loi permet toujours de cumuler les deux postes (la future révision constitutionnelle doit mettre fin à cette possibilité) mais dans la pratique, cela fait vingt ans qu'il est demandé aux membres du gouvernement d'abandonner leur fonction locale.

François Hollande a, lui aussi, connu quelques problèmes de recrutements. A deux reprises, François Rebsamen, pourtant proche du Président, a refusé les offres qui lui étaient faites. La première fois, parce que, sénateur-maire de Dijon, il ne voulait pas du poste de ministre de la Réforme de l'Etat qui lui était proposé, lui qui rêvait depuis toujours de l'Intérieur. « Un ministre, ça suit la ligne ou ça démissionne – je le dis poliment. Je préfère pour l'heure avoir ma liberté de parole et être candidat à la mairie de Dijon », argumentait-il en avril 2013. La deuxième fois parce que la place Beauvau lui était proposée... six mois avant la fin du quinquennat. Entre-temps, il avait accepté d'être ministre du Travail, portefeuille qui ne l'a pas passionné et qu'il a quitté pour retrouver sa mairie au décès d'Alain Millot.

Vivier restreint. Lors du remaniement de juin 2015, [trois députés socialistes \(Alain Clayes, Audrey Linkenheld et Frédérique Massat\)](#) n'avaient pas non plus voulu entrer au gouvernement de Manuel Valls, préférant se concentrer sur leurs mandats locaux. Le Président avait fini par se replier sur deux fidèles hollandaises, Clotilde Valter et Martine Pinville. A la différence de son prédécesseur, Emmanuel Macron dispose d'un vivier beaucoup plus restreint de macronistes pur jus. Ils sont déjà tous à des postes clés, au gouvernement ou à l'Assemblée !

Si certains ne sont pas tentés par l'aventure ministérielle, c'est aussi pour une raison moins avouable : la rémunération. Le revenu des ministres a baissé de 30 % en 2012. Anciennement fixé à 14 200 euros bruts par mois, il s'établit actuellement à 9 440 euros bruts mensuels. A compétence égale, nombre d'entre eux sont bien mieux rémunérés dans le privé. « Pour des gens qui gagnent entre 12 000 et 14 000 euros dans leur boîte, c'est un vrai sujet. Il faut arrêter de chercher des raisons politiques alors que ce sont souvent des raisons pragmatiques et personnels qui guident ces choix », assure un député LREM. Mais personne ne met en avant cet argument de la rémunération, bien conscients que ce discours serait complètement inaudible.

Et dans un gouvernement composé pour moitié de personnalités issues de la société civile, l'obtention d'un maroquin ministériel n'est pas forcément gage de notoriété. « C'est le revers d'un gouvernement d'experts, peu visibles et interchangeable. Ces ministres techniciens peinent à rayonner, ils sont dans leur couloir et la possibilité de capitaliser sur leur passage au gouvernement est moins grande. Il est plus difficile pour eux que par le passé de rentrer dans une logique de distinction », note le directeur général adjoint de l'Ifop, Frédéric Dabi. En témoigne une enquête Ifop pour le JDD parue en août dernier, selon laquelle, sur la trentaine de ministres et de secrétaires d'Etat du gouvernement, près de la moitié est peu ou pas connue des Français.

[Caroline Vigoureux](#)

INTERNATIONAL

LE PARISIEN – 12/10/2018

16 Les défis de la francophonie



Erevan (Arménie), le 11 octobre. Au sommet de la Francophonie, le président français Emmanuel Macron a appelé à construire une nouvelle charte pour « l'adapter aux nouveaux enjeux du XXIe siècle ».

Trop de missions, nouvelle présidente contestée et pays candidats qui font polémique... L'Organisation internationale de la Francophonie tient son sommet jusqu'à ce vendredi, en présence d'Emmanuel Macron.

Qu'est-ce qui rassemble des pays aussi divers que la France, l'Arménie, le Qatar ou le Sénégal ? Tous sont membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), qui doit élire ce vendredi à Erevan (Arménie) sa nouvelle présidente, la ministre rwandaise des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo. Ayant obtenu le soutien de la France, puis du Canada (les deux plus importants décideurs), elle succédera à la canadienne [Michaëlle Jean, élue en 2014](#).

Mais ce choix suscite la polémique, le Rwanda venant notamment de rendre l'enseignement de l'anglais obligatoire à l'école à la place du français. « C'est le pays le moins qualifié pour ce poste, d'autant que son président Paul Kagame ne défend ni la démocratie ni les droits de l'homme », s'insurge André Vallini, ancien secrétaire d'État en charge de la Francophonie en 2016.



La ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, devrait être élue à la tête de l'OIF.

« Laissons-lui une chance mais plaçons la barre très haut, voyons si elle défend vraiment la langue française en dehors du pays qu'elle représente », estime de son côté Bruno Bernard, spécialiste de la francophonie et installé en Belgique.

Au-delà de la polémique sur son élection, la nouvelle présidente aura de nombreux défis à relever. D'abord, ne pas se perdre dans les (trop ?) nombreuses missions de l'OIF inscrites dans sa charte : promotion de la langue française ou des échanges commerciaux, défense des droits de l'homme... « Tout cela pourrait être assuré si l'organisation était bien gérée mais ce n'est pas le cas, par exemple il a fallu un an pour recruter un responsable en charge de l'économie », tacle Bruno Bernard.

Dans son discours d'ouverture du sommet ce jeudi, Emmanuel Macron a appelé à une nouvelle révision de la charte pour « l'adapter aux nouveaux enjeux du XXI^e siècle », en y ajoutant notamment la lutte contre l'obscurantisme ou l'oppression faite aux femmes.

Le top 10 des pays francophones



La France « défend très peu la langue française »

À l'occasion de ce grand raout à Erevan, quatre pays dont Malte et l'Irlande ont officiellement intégré l'organisation. Ils s'ajoutent aux 84 membres « ayant le français en partage » (dont 26 sous statut d'observateur). L'Arabie Saoudite a en revanche in extremis retiré sa candidature. « Ce pays ne remplit aucune des deux conditions : ni la défense de la démocratie ni la promotion de la langue française et l'OIF s'est déjà beaucoup trop élargie ! » s'insurge André Vallini. Plus nuancé, Bruno Bernard estime que « ça peut être une bonne chose si vous donnez aux jeunes saoudiens le droit de lire Voltaire, d'écouter Maître Gims ou de regarder la vie d'Adèle ».

Autre enjeu pour la francophonie : développer les échanges économiques. Au risque de laisser l'Afrique, à la démographie croissante, passer sous la coupe d'autres grandes puissances comme la Chine qui multiplie les investissements sur le continent. Selon l'ONU, le nombre de francophones va d'ailleurs passer de 274 à 700 millions d'habitants (dont 85 % en Afrique) dans les cinquante prochaines années.

Et la défense de la langue française est de moins en moins réservée à des états comme la France ou le Canada. « Ces pays défendent très peu la langue française, quand j'entends [Emmanuel Macron parler de start-up nation](#) j'ai envie de lui dire : *Traverse la rue pour acheter un Larousse !* » taquine Bruno Bernard.

Nicolas Berrod

LE FIGARO – 12/10/2018

17 Les alliés de Theresa May menacent de la renverser avant le Brexit



Unionistes nord-irlandais et frondeurs conservateurs jouent leur va-tout pour faire échouer un accord à Bruxelles.

Premier ministre conservateur pendant les années 1990, John Major a passé son temps à ferrailer avec ceux qu'il appelait les «bâtards» eurosceptiques de son cabinet, qui ont fini par avoir sa peau. Vingt ans plus tard, il juge leur attitude «loin d'être aussi intolérable que la façon dont la première ministre actuelle est traitée en pleine négociation». À quelques jours d'un accord possible sur le Brexit à Bruxelles, Theresa May est sous la coupe de ses propres traîtres, qui menacent de tout faire capoter.

Le représentant de la Commission européenne chargé du Brexit, [Michel Barnier, estime qu'un accord est «à portée de main»](#) d'ici au sommet des Vingt-Huit à Bruxelles, mercredi. Les pourparlers avec les émissaires britanniques sont entrés dans un «tunnel» ininterrompu et pourraient aboutir dès lundi. Pour éviter de faire tout exploser en vol, Londres a obtenu de la Commission qu'elle ne publie pas, comme prévu cette semaine, ses réactions officielles à ses propositions dites «de Chequers», très contestées en interne. Le stratagème n'a pas suffi à étouffer la vindicte des partisans d'un «hard Brexit», bien décidés à les faire échouer.

Pour résoudre le casse-tête de la frontière entre [la province britannique d'Irlande du Nord](#) et la République d'Irlande voisine, membre de l'UE, Theresa May accepterait de maintenir le Royaume-Uni tout entier dans une forme d'union douanière avec l'Union européenne pendant plusieurs années, voire indéfiniment selon la position de Bruxelles. Inacceptable pour les eurosceptiques pressés de rompre les liens avec le continent afin de mener une politique commerciale indépendante. Par ailleurs, des contrôles administratifs devraient avoir lieu sur des marchandises circulant entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, qui resterait de facto alignée sur les réglementations du marché unique européen. [Une différenciation intolérable pour les protestants loyalistes du Democratic Unionist Party](#) (DUP), alliés du gouvernement conservateur à Westminster.

Depuis que Theresa May a perdu sa majorité parlementaire en juin 2017, ces dix députés irlandais font l'appoint pour soutenir son gouvernement. Conscients de leur capacité de nuisance, ils menacent aujourd'hui de le faire chuter si la première ministre capitule sur ce point qui porterait en germe, estiment-ils, un «démantèlement» du Royaume-Uni. Pour montrer leur détermination, ils ont refusé de voter avec les conservateurs mercredi sur un amendement à un projet de loi sur l'agriculture et menacent d'en faire autant sur le budget, à la fin du mois. Une arme nucléaire, puisque le gouvernement serait à coup sûr mis en minorité, ce qui pourrait déboucher sur de nouvelles élections. Gonflé à bloc, le DUP se dit aujourd'hui prêt à soutenir une motion de censure contre Theresa May.

[Une arme fourbie aussi par les frondeurs conservateurs](#). En tête, Boris Johnson juge le moment crucial. Il peste sur Twitter contre une solution qui «maintient le Royaume-Uni dans l'union douanière, l'Irlande du Nord dans le marché unique» et ferait du pays une «colonie permanente de l'UE». Son collègue David Davis, ancien ministre du Brexit qui a démissionné en même temps que lui cet été, a écrit à tous les députés tory pour les alerter des «conséquences désastreuses» aux prochaines élections d'un accord qui échouerait «à mettre en œuvre aucun des avantages du Brexit». Certains voient en lui un recours possible pour reprendre les négociations à zéro si Theresa May était écartée.

La frange la plus europhobe du Parti conservateur, emmenée par Jacob Rees-Mogg, n'écarte pas de son côté de voter contre le budget, comme un coup de semonce avant qu'un accord sur le Brexit ne soit entériné à Bruxelles et soumis à la ratification par le Parlement de Westminster.

Face à ces cabales, Theresa May resserre les rangs. Elle a réuni jeudi ses ministres les plus fidèles - sans les eurosceptiques les plus virulents - pour faire le point sur les négociations. Elle a appelé mercredi les députés de tous partis à «placer l'intérêt national en premier». Elle tente de contourner les europhobes dans ses propres rangs en faisant les yeux doux à l'opposition travailliste, dont une trentaine d'élus pourraient soutenir un accord sur un Brexit modéré, enfreignant la consigne de leur propre parti.

[Florentin Collomp](#)

Vous souhaitant une bonne journée et un excellent week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

